

[Communiqués](#)

Air Canada annonce la fixation du prix d'un placement privé de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel libellés en dollars canadiens

- 237 740 000 \$ CA de certificats de transfert d'Air Canada de catégorie A, série 2018-1 à 3,67 %
- 63 679 000 \$ CA de certificats de transfert d'Air Canada de catégorie B, série 2018-1 à 4,19 %

MONTRÉAL, le 26 févr. 2018 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui la fixation du prix d'un placement privé de deux tranches de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel (les « certificats ») libellés en dollars canadiens. Les deux tranches de certificats, qui ont reçu une note de crédit, ont une valeur nominale totale d'environ 301 millions de dollars et un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,76 %.

Le placement privé se compose de certificats de catégorie A et de certificats de catégorie B. Les certificats de catégorie A seront assortis d'un taux d'intérêt de 3,67 % par année et les certificats de catégorie B seront assortis d'un taux d'intérêt de 4,19 % par année.

« Ce placement privé de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel libellés en dollars canadiens est assorti de conditions semblables à celles de notre placement de certificats de fiducie bonifiés libellés en dollars américains de la série 2017-1, a déclaré Michael Rousseau, vice-président général et chef des Affaires financières. La capacité de placer de tels certificats en dollars canadiens est un pas en avant important pour nous, car elle élargit nos possibilités de financements d'appareils à l'avenir et contribue à réduire l'ensemble des coûts d'emprunt et le profil de risque de la société. »

Chaque catégorie de certificat représentera un droit sur une fiducie de transfert qui s'y rapporte. Les fiducies affecteront le produit du placement à l'acquisition de billets garantis par nantissement de matériel qui seront émis par Air Canada et garantis par un nouvel appareil Boeing 787-9 et quatre nouveaux appareils Boeing 737 MAX-8, dont on prévoit la livraison en avril et mai 2018. La sûreté grevant chacun des appareils sera protégée par la *Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et son *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*, ratifiés par le Canada. Air Canada affectera le produit de la vente des billets garantis par nantissement de matériel au financement de l'acquisition de ces nouveaux appareils.

Une convention d'achat définitive régissant le placement devrait être conclue dans la semaine du 5 mars 2018 avec les acheteurs des certificats, sous réserve du respect des conditions usuelles. Le financement des deux tranches de certificats est prévu pour le 30 avril 2018 et le 31 mai 2018, à une valeur nominale totale d'environ 87 millions de dollars et 214 millions de dollars, respectivement. La clôture de chaque financement et l'émission des certificats aux dates de financement en cause seront assujetties aux conditions de clôture usuelles.

Les certificats ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un autre territoire et ils ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis sans être inscrits ou sans dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières. Les certificats seront offerts et vendus uniquement aux personnes qu'il est raisonnable de considérer comme des « investisseurs qualifiés » (au sens attribué au terme *accredited investors* dans la Loi de 1933) et aux personnes qui ne sont pas des personnes des États-Unis (*U.S. person*) dans le cadre d'opérations réalisées à l'extérieur des États-Unis en vertu du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933.

Il ne sera pas permis de vendre les certificats au public selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de sorte que l'offre et la vente des certificats ne pourront se faire qu'en vertu d'une dispense des exigences de prospectus imposées par ces lois.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des certificats, et aucun certificat ne sera vendu dans un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente est interdite.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux, pour plus de 200 aéroports répartis sur six continents. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes à l'échelle mondiale et a accueilli près de 48 millions de clients en 2017. Air Canada fournit des services passagers

réguliers directs sur 64 aéroports au Canada, 60 aux États-Unis et 98 en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, en Australie, dans les Antilles, au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance^{MD}, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde, qui dessert 1 300 aéroports dans 191 pays. Air Canada est le seul transporteur nord-américain d'envergure internationale auquel sont conférées quatre étoiles, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax, qui a également nommé Air Canada meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord pour 2017. Pour en savoir plus sur Air Canada, consultez le site www.aircanada.com/media, suivez @AirCanada dans Twitter et joignez-vous à Air Canada dans Facebook.

MISE EN GARDE RELATIVE À L'INFORMATION PROSPECTIVE

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des déclarations prospectives au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. De par leur nature, les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses, notamment celles indiquées aux présentes, et sont assujetties à d'importants risques et incertitudes. On ne peut prêter foi aux déclarations prospectives, parce qu'elles sont tributaires, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes au secteur. Les résultats réels peuvent se révéler très différents des résultats présentés dans une déclaration prospective en raison de divers facteurs, notamment notre capacité de dégager ou de maintenir une rentabilité nette ou de réaliser nos initiatives et nos objectifs, l'état du secteur, du marché, du crédit, la conjoncture économique et géopolitique, les prix de l'énergie, les taux de change, la concurrence, notre dépendance à la technologie, les risques liés à la cybersécurité, notre capacité à rembourser nos dettes et à obtenir du financement, notre capacité à mettre en œuvre efficacement nos initiatives stratégiques opportunes ou de réduire les charges d'exploitation, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les frais d'utilisation d'aéroport et frais connexes, le niveau élevé de coûts fixes, la liquidité, notre dépendance envers les fournisseurs clés, notamment les transporteurs régionaux et Aimia Canada Inc., la transition du programme d'Aéropass vers le nouveau programme de fidélisation et le lancement fructueux de ce dernier, les pertes par sinistres, les relations de travail et les coûts, la capacité de préserver et faire croître notre marque, les questions de retraite, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes naturels et les facteurs d'origine humaine), les contraintes imposées par les clauses restrictives, les questions d'assurance et les coûts y étant associés, notre dépendance envers les partenaires Star Alliance, les interruptions de service, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges en instance ou éventuels avec des tiers, notre capacité à recruter et à conserver du personnel qualifié et les autres facteurs mentionnés dans les documents d'information d'Air Canada qu'il est possible de consulter au www.sedar.com. En outre, la clôture de chaque financement et l'émission des certificats dépendent de la conjoncture du marché et d'autres conditions, et rien ne garantit que les émissions proposées de certificats auront lieu ou que les modalités du placement ne seront pas modifiées. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué témoignent des attentes d'Air Canada à la date du communiqué et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces déclarations en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre raison, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), isabelle.arthur@aircanada.ca, 514 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), peter.fitzpatrick@aircanada.ca, 416 263-5576; Angela Mah (Vancouver), angela.mah@aircanada.ca, 604 270-5741; Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

